



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
13/04/2023**

Numéro : 2023/032

Objet : Signature d'une convention d'Appel à projets pour le festival Les Ulis en vert et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Des abeilles pour nos enfants pour l'année 2023

Rapporteur :
Hawa COULIBALY

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	28
Représentés	6
Absents	1

Le 13 avril 2023 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 28, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 06 avril 2023.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Chabane CHALAL, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Emilia RIBEIRO à Jean-Gaston MOUHOUNOU, Djallal BOURADA à Hawa COULIBALY, Jean-Michel DIDIN à Rose-Marie BOUSSAMBA, Délila M'HENNI à Hajer MOHSNI, Latifa NAJI à Sarah JAUBERT, Mériam HADDAD à Loïc BAYARD

ABSENTE

Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nathalie BEAN

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : 06 MAI 2023

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 06 MAI 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur



General Adjoint des services
G. FRABA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel Mme Hawa COULIBALY, 3^e Adjointe au Maire, chargée de la Vie associative et de l'Education populaire, expose ce qui suit :

« Avec plus de 300 associations recensées, la Commune des Ulis se caractérise par un tissu associatif particulièrement dense qui fait la richesse, l'intensité de sa vie sociale et forge, depuis de très nombreuses années, l'identité de la Ville.

Engagée à leur côté, la Ville des Ulis a développé, ces dernières années, une politique publique d'accompagnement du mouvement associatif organisée autour de trois priorités :

- *la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures qui concourent directement à l'action des associations (locaux, matériels...) ;*
- *l'aide au bon fonctionnement et à la gestion associative, l'accompagnement au projet et aux démarches de mutualisation : Maison des Associations avec l'association APOGÉ qui propose notamment un centre de conseils et d'appui à la vie associative... ;*
- *une meilleure connaissance et la valorisation du mouvement associatif : organisation du Village des associations, co-organisation de manifestation Ville/associations ...*

Aussi, pour soutenir et redynamiser la Vie associative locale, la Commune des Ulis a lancé pour 2023 un appel à projets associatifs, dans le cadre du festival de la transition écologique "Les Ulis en vert".

A ces priorités opérationnelles, et aux aides directes ou indirectes qui en découlent, s'ajoute un accompagnement financier par la Ville, par le biais de subventions annuelles, essentiel et indispensable à la préservation, la pérennité et au développement de ce mouvement associatif.

L'association Des abeilles pour nos enfants a pour objectifs de contribuer à la sauvegarde des abeilles en créant des ruchers urbains, en ayant des actions éducatives et toutes autres actions qui y participent. L'association organise également des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans le cadre du festival "Les Ulis en vert", l'association Des abeilles pour nos enfants propose les 17 et 18 juin, pour le "Village" au Parc Urbain :

- *atelier de fabrication de petits nichoirs à abeilles sauvages ;*
- *balade dans le parc urbain avec observation d'espèces, surtout végétales, puis découverte d'outils connectés de partage scientifique.*

Le samedi 23 septembre 2023 (date à confirmer) :

- *dans le cadre des randonnées durables : balade dans le parc Paul LORIDANT autour des plantes mellifères et comestibles et découverte du rucher.*

Pour ce projet, le montant de la subvention exceptionnelle proposée est de 1 800 €.

La Commission Fabrique citoyenne a émis un avis favorable en date du 1^{er} février 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'appel à projets avec l'association Des abeilles pour nos enfants pour la durée festival "Les Ulis en vert", les 17 et 18 juin 2023 ;
- attribuer à l'association Des abeilles pour nos enfants une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 € pour la réalisation de son projet ;
- dire que les crédits sont prévus au budget 2023. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'avis favorable de la Commission Fabrique citoyenne du 1^{er} février 2023 ;

Considérant le souhait de la Commune de soutenir les initiatives favorisant le développement et le dynamisme de la Vie associative locale ;

Considérant que le projet de l'association correspond avec les objectifs de la municipalité ;

Considérant que l'association Des abeilles pour nos enfants remplit les critères pour l'attribution d'une subvention municipale ;

Considérant qu'il convient de signer une convention définissant, entre autres l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'appel à projets avec l'association Des abeilles pour nos enfants pour la durée du festival "Les Ulis en vert", qui se tiendra du 17 au 18 juin 2023 ;

- ATTRIBUE à l'association Des abeilles pour nos enfants une subvention d'un montant de 1 800 € pour la réalisation de son projet ;

- DIT que les crédits sont prévus au budget 2023.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 2 mai 2023




Pour le Maire absent,
Sarah JAUBERT
1^{ère} Adjointe

2023-032

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-04T15-05-48.00 (MI244888631)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20230413-2023-032-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Signature d'une convention d'appel à projets pour le festival Les Ulis en vert et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Des abeilles pour nos enfants pour l'année 2023

Date de décision : Apr 13, 2023 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB 2023-032.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 04/05/23 à 15:05

Par [SPANO Christine](#)

Transmis

Date 04/05/23 à 15:05

Par [SPANO Christine](#)

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 15:11